
Délibération du Comité Syndical n° 2019/11/07-16

Séance du 7 NOVEMBRE 2019

Objet : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 3 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires

membres en exercice :	79
membres présents :	49
pouvoirs :	11
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20191107-2019_11_07-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 7 novembre à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 29 octobre 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	-
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	X
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	-
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	-
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	X
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	-
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	Ex.
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	-
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	Ex.
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	Ex.
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	Ex.
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	-
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	-
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	-
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	Ex.
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	X
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	-

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Grégoire MICAUX	1	Bernard RIBET	1
2	Jacqueline NAUDIN	1	Jean-Marie JEANNE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
4	Daniel SOUDANT	1	Hervé LEPILÉUR	1
5	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Daniel BARBIER	9	Patrick CHAUVET	9
8	Colette BERTRAND	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
9	Daniel JOFFROY	11	Yvon PESQUET	3
10	Daniel LEFEVRE	11	Marcel VAUTIER	4
11	Jean-Pierre PETIT	16	YVES LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/11/07-16

OBJET : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 3 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires

VU :

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant les taux de subvention, notamment pour un EPCI reversant la TCFE au SDE76,
- la délibération 2016-34 du 10 juin 2016 adoptant une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et le Département 76,
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016,
- la délibération 2017/10/19-09 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à ladite convention,
- l'avenant n° 1 à la convention signé le 27 octobre 2017,
- la délibération 2018/10/18-03 autorisant la signature de l'avenant n° 2 à ladite convention,
- l'avenant n° 2 à la convention signé le 24 janvier 2019,

CONSIDERANT :

- les services de la Direction des Routes, entre autre, qui exercent les compétences du Département de Seine-Maritime pour l'aménagement de son domaine routier, ce qui entraîne souvent la création, le déplacement et/ou la modification des réseaux électriques, de télécommunications électroniques et d'éclairage public dans l'emprise des projets routiers en tranchée commune avec les opérations du SDE76.
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016. Elle organise les modalités selon lesquelles le Département 76 décide de déléguer temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux d'éclairage public de son patrimoine routier en co-maîtrise d'ouvrage avec les travaux électriques du SDE76.
- la liste des travaux annexée à la convention, objet d'une délégation, qui doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux projets que le Département souhaite confier au SDE76 en 2020 dont l'éclairage du site classé du château de Martainville-Epreville.
- l'article 10 de cette convention qui prévoit une mise à jour annuelle de la liste des travaux délégués et l'article 11 qui autorise la modification de la convention par avenant,

PROPOSITION :

Le Président dresse le bilan 2019 de cette convention : 6 aménagement routiers ont été conventionnés pour 206 200 € de travaux sur 19 mois, dont 3 dossiers aménagements en cours.

13 dossiers nouveaux sont en préparation pour environ 644 000 € TTC de travaux sur 2020.

Un troisième avenant au mandat de la co-maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour étendre nos missions à 13 nouveaux dossiers à l'étude, auxquels s'ajoute le plan d'économie d'énergie de l'illumination du château de Martainville-Epreville pour 173 000 € TTC.

Le Président propose de poursuivre la délégation de Maîtrise d'ouvrage, d'accepter les demandes du Département et donne lecture du projet d'avenant à intervenir.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du président et la mise en place d'un avenant n° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Département et le SDE76,
- **INDIQUE** que cet avenant portera sur les travaux supplémentaires demandés tels qu'ils figurent dans son annexe pour l'année 2020,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n° 3 et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** le président, à partir de la date d'effet de l'avenant n° 3, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant,
- **PORTE** la dépense au budget 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Patrick CHAUVET.

